



## Conseil économique et social

Distr. générale  
28 décembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de statistique

#### Trente-deuxième session

6-9 mars 2001

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Statistiques démographiques et sociales : statistiques sur les établissements humains

### Rapport du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

#### Note du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique, en annexe au présent document, le rapport du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) sur les statistiques concernant les établissements humains. Ce rapport est communiqué à la Commission conformément à la requête qu'elle a formulée à sa trente-deuxième session<sup>1</sup>.

#### Questions à examiner

2. La Commission souhaitera peut-être faire le bilan des progrès réalisés au titre du programme de statistique concernant les établissements humains.

---

\* E/CN.3/2001/1.

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément No 4* ((E/2000/24), par. 1.

## Annexe

### Statistiques concernant les établissements humains

#### Rapport du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Élaboration et amélioration des concepts, définitions et classifications dans le domaine des statistiques sur les établissements humains . . . . .	1–7	3
II. Soutien aux conférences mondiales des Nations Unies sur les établissements humains et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée de procéder à l'examen et l'évaluation globale de la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) . . . . .	8–10	4
III. Suivi quantitatif de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat . . . . .	11–14	4
IV. Autres activités visant à améliorer la qualité des statistiques internationales concernant les établissements humains et à renforcer les capacités nationales dans ce domaine . . . . .	15–17	5
V. Questions à examiner . . . . .	18	6

## **I. Élaboration et amélioration des concepts, définitions et classifications dans le domaine des statistiques sur les établissements humains**

1. Le programme de statistique concernant les établissements humains a vu le jour à la fin des années 70; son objectif était de répondre aux préoccupations croissantes liées au logement, aux infrastructures, aux services, à la sécurité et au développement durable des établissements humains dans un monde en pleine urbanisation et, en particulier, de procéder au recueil, au traitement et à la diffusion de statistiques internationales sur les établissements humains et d'aider les États Membres à produire des statistiques nationales sur les établissements humains de meilleure qualité en élaborant des directives méthodologiques ou en apportant des améliorations aux principes existants.

2. La Division de statistique de l'ONU s'est employée dès qu'elle l'a pu à établir des statistiques internationales sur les conditions de logement en réalisant trois Recueils des statistiques de l'habitation<sup>a</sup>, mais ce n'est qu'après la première Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Vancouver, 31 mai-11 juin 1976) que le problème de la densité croissante de population dans les zones urbaines a été mis à jour et nécessité de mettre en rapport les concepts de conditions de logement et de conditions de vie dans les établissements humains. En se fondant sur les conclusions et les recommandations de la Conférence et sur les conclusions de la Commission de statistique à sa vingt-et-unième session<sup>b</sup>, la Division de statistique de l'ONU a élaboré et diffusé le questionnaire sur les statistiques des établissements humains, 1983 (HSSQ/83), qui introduisait de nouvelles définitions et de nouveaux concepts dans le domaine des statistiques concernant les établissements humains en s'inspirant dans une large mesure des Études pour l'intégration des statistiques démographiques et sociales<sup>c</sup>.

3. Tout en élaborant une méthodologie pour le recueil et la diffusion des données, on s'est employé à mettre au point des directives visant à renforcer les capacités nationales dans ce domaine. On a à cet effet étudié la possibilité d'améliorer la méthodologie de recueil et de diffusion des données sur les établissements humains dans le cadre de l'établissement de statistiques sur l'environnement<sup>d</sup>. Le Centre des Nations

Unies pour les établissements humains (Habitat) a par ailleurs parrainé et organisé une réunion d'experts (Nairobi, 1987)<sup>e</sup> chargée d'étudier de façon approfondie les concepts, les définitions et les classifications internationaux. Dans ses recommandations, le groupe d'experts soulignait le besoin de rassembler et de diffuser des statistiques au niveau municipal. Il donnait également des indications sur la manière d'améliorer le recueil et la diffusion des données.

4. C'est dans cette optique que la Division de statistique de l'ONU et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) ont collaboré à la mise au point du questionnaire sur les statistiques des établissements humains, 1992, dont l'objectif était double : a) recueillir des statistiques sur les établissements humains; et b) proposer un modèle méthodologique applicable au niveau national.

5. En se fondant sur les données d'expérience recueillies à l'aide du questionnaire sur les statistiques des établissements humains, 1992, et sur les pratiques de recensement de l'habitation à l'échelle nationale, la Division de statistique a procédé à la révision des recommandations relatives au recensement de la population et de l'habitation<sup>f</sup>. En ce qui concerne le relevé des conditions de logement, les principales révisions portent sur la classification des unités d'habitation et l'établissement d'une distinction claire entre le concept des ménages considérés « sous l'angle domestique » ou/et celui des ménages considérés « sous l'angle de l'unité d'habitation ». S'agissant des conditions de vie, une distinction a été établie entre locaux à usage individuel et locaux partagés, et plusieurs éléments qui figuraient déjà dans de nombreux recensements de l'habitation nationaux (par exemple, surface habitable par personne) ont été pris en compte.

6. Ces concepts révisés ont été appliqués au questionnaire sur les statistiques des établissements humains, 1999, qui visait principalement à évaluer les conditions de logement et de vie dans les établissements humains les plus urbanisés, et mettait l'accent sur un cadre méthodologique permettant de combiner différentes sources statistiques en un seul instrument d'étude de la situation des établissements humains.

7. L'un des principaux problèmes méthodologiques que posent les statistiques relatives aux établissements humains est celui des sans-abri. On a essayé de définir le statut de sans-abri dans le cadre de l'initiative « Logement pour tous » des Nations Unies, mais les

évaluations quantitatives de ce phénomène sont encore souvent imprécises et susceptibles d'être interprétées de façon erronée. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a également procédé à un examen des normes internationales et nationales existant en la matière<sup>g</sup>. Mais, il n'a pas encore été possible de se mettre d'accord sur un concept qui pourrait être recommandé comme norme internationale et appliqué à l'échelon national.

## **II. Soutien aux conférences mondiales des Nations Unies sur les établissements humains et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée de procéder à l'examen et l'évaluation globale de la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)**

8. L'un des principaux objectifs du programme de statistique concernant les établissements humains depuis son lancement a été de contribuer aux principales conférences des Nations Unies en rassemblant et en diffusant des informations statistiques sur les conditions de vie et de logement. L'établissement d'une annexe statistique<sup>h</sup>, qui réunissait un ensemble de données dérivées couplées à des données brutes, et permettait d'étayer les principales conclusions et recommandations de la Conférence, a constitué une contribution à la première Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Vancouver (Canada), 1976).

9. La deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) s'est tenue à Istanbul en 1996. Dans le cadre des préparatifs de cette conférence, le programme de statistique concernant les établissements humains a permis de rassembler les documents et données statistiques suivants : a) l'annexe statistique au deuxième rapport sur les établissements humains dans le monde<sup>i</sup>, un des principaux documents de travail de la Conférence Habitat II réalisé à partir de données recueillies au moyen du questionnaire sur les statistiques des établissements humains, 1992; b) la cinquième édition du *Recueil des statistiques des établissements humains*<sup>j</sup>, également réalisée à partir de

données rassemblées au moyen du questionnaire sur les statistiques des établissements humains; c) l'Atlas sur les établissements humains et deux planches murales sur la situation dans les établissements humains d'un point de vue statistique qui ont été présentés au public dans le cadre de la Conférence; et d) un certain nombre de bases de données statistiques établies pour la conférence d'Istanbul, telles que la Base de données statistiques sur les établissements humains, version 4.0; Database Version 1.0; et UNCHS-CitiBase.

10. Le résultat le plus marquant de la conférence d'Istanbul a été le Programme pour l'habitat<sup>k</sup>, qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/177 du 16 décembre 1996. La prochaine session extraordinaire de l'Assemblée consacrée à l'examen et l'évaluation globale de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat bénéficiera d'un certain nombre de contributions apportées dans le cadre des préparatifs de la session : l'annexe statistique au troisième Rapport sur les établissements humains dans le monde et des planches murales sur la situation dans les établissements humains réalisées par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Le document de travail et de référence statistique le plus complet sera le *Recueil des statistiques des établissements humains pour l'an 2001* (sixième édition, en préparation), réalisé conjointement par le Centre et la Division de statistique de l'ONU. Le Centre établira également la deuxième base mondiale d'indicateurs urbains dont l'objectif est de constituer une autre source de données, plus orientées vers les villes en vue de la session extraordinaire. L'établissement des indicateurs urbains se fonde sur la résolution 17/1 adoptée par la Commission des établissements humains à sa dix-septième session<sup>l</sup>, dans laquelle la Commission a prié le Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) de réduire le nombre de ces indicateurs, fixé auparavant à 46, à un minimum de 20 éléments clefs permettant d'assurer le suivi de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

## **III. Suivi quantitatif de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat**

11. Au paragraphe 228 m) du Programme pour l'habitat, le rôle du Centre dans le suivi de la mise en oeuvre du Programme est ainsi défini : « Analyser et

surveiller les principales tendances dans le domaine de l'urbanisation et les incidences des politiques relatives aux établissements urbains et ruraux, suivre les progrès dans l'application du Programme pour l'habitat et poursuivre son programme de publication, y compris, notamment, la publication du rapport sur la situation des établissements humains dans le monde.

12. Le paragraphe 239 du Programme pour l'habitat prévoit que « le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) sera chargé, avec les autres entités compétentes, de mettre en place un mécanisme approprié pour l'analyse et le suivi des grandes tendances de l'urbanisation et de l'impact des politiques urbaines ».

13. Le Centre a mis au point plusieurs instruments de suivi quantitatif. Le Recueil des statistiques des établissements humains est une publication régulière qui couvre un large éventail de pays et de villes et constitue un instrument très efficace de suivi quantitatif du Programme pour l'habitat. Il s'agit de la principale publication réalisée par le Centre et la Division de statistique dans le cadre de leur programme conjoint de statistiques concernant les établissements humains. Il se fonde sur une méthodologie largement reconnue et rassemble et diffuse régulièrement des données au niveau national. Deux autres publications liées au Recueil sont venues compléter celui-ci, l'annexe statistique au Rapport sur les établissements humains dans le monde et une publication électronique réalisée en 1999 et intitulée « Human Settlements Conditions and Trends: Country Profiles and Statistical Analyses ».

14. Le suivi du Programme pour l'habitat consiste également à élaborer de nouveaux instruments plus performants de mesure du changement. Cela vaut particulièrement pour les villes, qui occupent une place centrale dans le Programme pour l'habitat. Dans cet esprit, le recueil et la diffusion des données font également partie des activités de suivi, de même que la création de nouveaux concepts statistiques davantage axés sur les villes.

#### **IV. Autres activités visant à améliorer la qualité des statistiques internationales concernant les établissements humains et à renforcer les capacités nationales dans ce domaine**

15. Comme mentionné dans la Section 1 du présent document, l'amélioration des concepts et des méthodes dans le domaine des statistiques relatives aux établissements humains est un objectif important du programme. Il est donc nécessaire de réévaluer les concepts de façon régulière. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a entrepris d'organiser une réunion d'experts au cours de l'exercice biennal 2001-2003. Les thèmes de cette réunion seront examinés en détail avec la Division de statistique de l'ONU et incluront notamment l'évaluation des concepts, des définitions et des méthodes utilisés actuellement (par exemple, la question des sans-abri et l'amélioration des statistiques urbaines). Plusieurs autres sujets importants pour le développement des établissements humains, tels que la sécurité d'occupation du logement et la bonne gouvernance urbaine, pourraient également être abordés.

16. Le recueil, le traitement et la diffusion des statistiques sur les établissements humains, réalisés actuellement tous les cinq ans pour le Recueil des statistiques des établissements humains et les bases de données qui l'accompagnent, sont considérés comme des outils efficaces de suivi et d'appui aux conférences des Nations Unies. L'expérience montre qu'il s'agit là de sources fiables de données utilisables à d'autres fins au niveau international et de directives utiles pour l'élaboration de statistiques sur les établissements humains au niveau national; il convient par conséquent de continuer d'établir ces statistiques au même rythme.

17. Le Programme pour l'habitat traite de nombreuses questions liées aux villes, en tant qu'établissements humains les plus importants, et définit dans son Plan d'action mondial (chap. IV du Programme pour l'habitat) une série de mesures nécessaires pour assurer un développement durable et un environnement sûr et viable. Certaines de ces questions concernent plus particulièrement les villes (par exemple, le temps moyen des déplacements quotidiens, la pauvreté urbaine, la surpopulation, etc.). Par conséquent, et afin de disposer d'instruments permettant d'assurer le suivi du Pro-

gramme pour l'habitat, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et la Division de statistique de l'ONU devraient collaborer à l'élaboration de directives visant à faciliter l'établissement de statistiques urbaines à l'échelle internationale.

## V. Questions à examiner

18. La Commission souhaitera peut-être :

a) Approuver le programme de statistique concernant les établissements humains tel que présenté ici, y compris le recueil et la diffusion de données tous les cinq ans;

b) Encourager le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) à organiser, en consultation avec la Division de statistique de l'ONU, une réunion d'experts en vue d'évaluer les méthodologies et les instruments de recueil et de diffusion des données existants, ainsi que les concepts et les sources utilisés pour établir les statistiques urbaines.

*révision* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.8).

<sup>e</sup> Sabine Springer, « Homelessness: a proposal for a global definition and classification », *Habitat International*, vol. 24 (2000), p. 475 à 484.

<sup>h</sup> *Global Review of Human Settlements: Statistical Annex*, publié par le service de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Exeter, Royaume-Uni, Pergamon Press, 1976).

<sup>i</sup> *An Urbanizing World: Global Report on Human Settlements* (Oxford, Royaume-Uni, Oxford University Press, 1996).

<sup>j</sup> *Recueil des statistiques des établissements humains, 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XVII.11).

<sup>k</sup> *Rapport sur la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)*, Istanbul, 3-14 juin 1996 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.IV.6), chap. I, résolution I, annexe II.

<sup>l</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, supplément No 8 (A/54/8)*, annexe I, sect. A.

## Notes

<sup>a</sup> *Recueil des statistiques de l'habitation, 1971* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E/F.73/XVII.4); *Recueil des statistiques de l'habitation, 1972-74* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E/F.75/XVII.12); et *Recueil des statistiques de l'habitation, 1975-77* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E/F.80/XVII.4).

<sup>b</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément No 2* (E/1981/12), par. 116.

<sup>c</sup> *Études pour l'intégration des statistiques démographiques et sociales – Rapport technique, Études méthodologiques No 24* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F. 79.XVII.4).

<sup>d</sup> *Concepts et méthodes des statistiques de l'environnement : statistiques des établissements humains – Rapport technique, Études méthodologiques No 51* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.88.XVII.14).

<sup>e</sup> Rapport de la réunion d'experts sur les statistiques concernant les établissements humains tenue du 12 au 16 octobre 1987 à Nairobi, publié par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et la Division de statistique de l'ONU, 1987.

<sup>f</sup> *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat : première*